

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le **24 DEC. 2018**

ID : 029-212902936-20181218-DE181222-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LA VOIRIE

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINKIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :
- Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018
Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que la commune a lancé une consultation pour exécuter des travaux de modernisation et d'entretien des chaussées sur la commune de TREGUNC au titre de son programme de voirie 2019-2020-2021.

Il s'agit de réaliser :

- les terrassements et les travaux préparatoires,
- la fourniture et la pose de bordures de trottoirs et de caniveaux en béton,
- les revêtements de chaussée avec la fourniture et la mise en œuvre,
- les modifications et les adaptations à apporter aux réseaux EU et EP avec la reprise des ouvrages annexes correspondants.

Les travaux comprennent toutes les fournitures et mises en œuvre nécessaires à la complète réalisation des travaux.

Il s'agit d'une procédure du type accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification pouvant être reconduit 2 fois 1 an, avec un opérateur économique comprenant un minimum (300 000 € HT) et un maximum (600 000 € HT).

MOS 330 A S

Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le **24 DEC. 2018**
ID : 029-212902936-20181218-DE181222-DE

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 23 octobre 2018 sur la plateforme Megalis et dans le journal « Le Télégramme » pour une remise des offres fixée au 16 novembre 2018 à 12 heures.

Les critères de sélection des candidatures analysent les capacités techniques et les capacités financières et sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique :	60 %
- Méthodologie de chantier	35 %
- Mesures environnementales	25 %

4 candidats ont répondu et fourni toutes les pièces administratives demandées ainsi que leurs références.

Après analyse des offres selon les critères prévus au marché, il est proposé de retenir le candidat mieux disant, classé n°1, à savoir l'entreprise COLAS.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 4 décembre 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché de travaux de voirie à bons de commande pour 2019-2020-2021 à l'entreprise COLAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 20 décembre 2018
LE MAIRE
Olivier BELLEC

